

2014, une année charnière pour l'avenir de la Côtière !

1/ Un contexte national et local en pleine mutation

L'année 2014 s'inscrit dans un contexte de rigueur financière que je qualifierai d'inédit pour les collectivités territoriales. Il ne fait désormais aucun doute que l'étreinte va se resserrer, bien au-delà de la simple diminution de la dotation de fonctionnement prévue sur les trois prochaines années.

Baisse réelle des dotations de l'Etat, bases fiscales probablement moins dynamiques que par le passé, recours au levier fiscal plus délicat face à la précarisation des ménages ou des entreprises : voilà en quelques mots l'étau des contraintes qui pèseront sur les budgets publics à l'avenir.

L'effet ciseau, si souvent annoncé, finira par toucher un nombre croissant de communes et devra inévitablement conduire les élus, a fortiori ceux siégeant dans les intercommunalités, à faire preuve de courage et à exercer pleinement leurs prérogatives et leurs compétences en privilégiant l'efficacité de la dépense publique.

Si notre territoire reste globalement privilégié au regard de son potentiel d'attractivité et de la richesse produite par les acteurs économiques, son pilotage en sera rendu également plus sensible au regard des enjeux liés à un contexte institutionnel et législatif en mouvement. D'une part, par la question du périmètre pertinent qui incitera nécessairement l'Etat à encourager les regroupements de communes ou d'intercommunalités, et d'autre part, par les transferts de compétence qui nous seront imposés, qu'il s'agisse demain de l'assainissement, de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, ou encore de l'instruction des permis de construire par exemple.

Dans son rapport 2013 sur les finances locales, la Cour des comptes portait globalement un regard bienveillant sur la situation financière des collectivités, soulignant que tant le déficit que la dette étaient limités. Elle indiquait aussi combien le maintien de la dépense publique, et particulièrement celle des

collectivités territoriales, avait permis de ne pas étouffer les moteurs de la reprise économique.

De ce point de vue, la CCMP mérite d'être citée en exemple. Nous pouvons en effet être fiers d'avoir, tous ensemble, maintenu le cap des investissements structurants et ambitieux, tout en maintenant un autofinancement brut aux alentours de 4M€. Pour des collectivités de taille similaire, il s'agit là d'une situation financière exceptionnelle, compte-tenu du fait que nous avons engagé près de 48 M€ en section d'investissement sur 6 ans (pour mémoire, c'était environ 18M€ lors du mandat précédent). Il me faut redire que la CCMP a pu ainsi créer de nombreux emplois directs, une vingtaine à Lilô par exemple, mais également des emplois indirects lorsque des entreprises comme Veolia Propreté ou Eiffage Travaux publics ont pu bénéficier de nos investissements.

Pour autant, il ne s'agit pas de tomber dans un angélisme déplacé. Dans son rapport, la Cour des comptes pointe aussi du doigt l'impérieuse nécessité de « faire mieux avec moins » et d'engager de véritables politiques de mutualisation avec les communes. Car la diminution de la dépense publique ne se pose pas uniquement en termes de soustraction. Le vieillissement de notre population, les besoins en matière d'éducation, l'accompagnement de la transition écologique, la mise en œuvre d'une politique de mobilité durable, pour ne citer que ces exemples, entraîneront inévitablement des dépenses nouvelles. Et il ne sera pas toujours possible de faire de l'investissement la variable d'ajustement qui permettra de repousser la nécessaire mutualisation de nos dépenses. C'est d'ailleurs pourquoi l'acte III de la décentralisation prévoit d'instaurer un coefficient de mutualisation pour inciter et récompenser les intercommunalités qui mutualisent le plus à travers la majoration de la DGF.

Nous devons pour cela faire preuve de cohésion, de créativité et d'audace à l'échelle communautaire, en valorisant l'expérience et l'expertise qui ont été déployées et accumulées lors de ce mandat. Je ne veux évidemment pas ouvrir ce soir le débat au-delà de 2014, mais simplement vous redire mon souhait que l'institution communautaire soit préservée dans les tout prochains mois de débats stériles, partisans ou politiques. Au cours du mandat écoulé, nous avons toujours su nous réunir autour des projets communautaires et fédérateurs pour l'intérêt du

territoire, et notre bilan commun démontre que c'est dans ce sens que nous devons prolonger nos actions et nos efforts en faveur de nos administrés.

2/ Principales orientations 2014

Concernant les orientations du prochain budget, un certain nombre d'actions démarrées en 2013 étaient pluri annuelles et se prolongeront normalement en 2014. Vous trouverez sur le tableau joint les 6 axes prioritaires que j'ai proposés au bureau des vice-présidents le 11 décembre dernier et qui traduisent notre trajectoire, en valorisant nos acquis, nos actions présentes et les évolutions futures qu'elles sous-tendent.

Sans vous en faire une lecture extensive, je veux souligner pour chacun des 6 axes en quoi ils me semblent stratégiques pour notre communauté.

➤ *Aménagement du territoire et développement économique*

C'est la priorité des priorités, la compétence cardinale qui orientera à terme la dimension et l'ambition que nous portons pour la Côtière. Parmi les actions engagées qui se poursuivront en 2014, nous finaliserons la totalité des acquisitions foncières de la ZAC des Malettes ainsi que le projet définitif d'aménagement. Dès l'an prochain, nous serons prêts à démarrer les travaux préfigurant le rond point d'accès à la ZAC.

La question de la mise en sécurité des accès et de l'organisation de la zone des Batterses sera également soumise à la réflexion des élus au titre des suites à donner dans le cadre des réflexions du Document d'Aménagement Commercial approuvé par les élus du SCOT Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain, puisqu'il s'agit de l'aménagement de la voirie d'intérêt communautaire.

Dans le même temps, nous devons redoubler d'efforts et d'attention pour engager nos dispositifs d'aides aux commerces de proximité et aux artisans (Fisac ou équivalent).

➤ *Développement durable*

Sujet du quotidien, nous devons encore faire preuve de pédagogie et de solidarité pour engager notre territoire plus fortement sur le chemin de l'éco-citoyenneté. Alors que la campagne de distribution des nouveaux conteneurs s'achève dans un climat satisfaisant, nous avons quelques défis à relever pour préparer les années futures. En premier lieu, l'ouverture pour le traitement de nos ordures ménagères de l'usine OVADE, centre de méthanisation du syndicat Organom, va nous contraindre à renforcer drastiquement notre communication et nos actions de terrain. C'est la raison pour laquelle je vous propose dès ce soir la création d'un second poste d'ambassadeur (trice) du tri, en rappelant que le ratio conseillé par l'Ademe est de 1 ambassadeur pour 10 000 habitants. Ôter le verre de notre poubelle grise est par exemple un défi majeur, sous peine de payer toujours plus cher le traitement de nos déchets.

Concernant la déchèterie intercommunale, nous lancerons l'étude de faisabilité de son extension ; parallèlement, une réflexion est d'ores et déjà portée sur le territoire par des acteurs de l'économie sociale et solidaire sur la création d'une recyclerie/ressourcerie. Cette problématique, au carrefour des compétences en matière de développement économique et de tri des déchets, est intimement liée à la redéfinition du périmètre de nos compétences, notamment en matière d'emploi.

➤ *Mobilité, déplacements, voirie*

Il s'agit sans conteste d'une thématique importante pour laquelle nos efforts devront encore être soutenus par la mise en perspective d'une politique globale de mobilité à l'échelle du territoire (Covoiturage au Pilon, accessibilité du réseau de transports en commun, schéma directeur des modes doux, parkings de gare, parking relais,...). Concernant le réseau Colibri, je persiste et je signe avec vous. Là encore et sans doute plus qu'ailleurs, nous avons fait ce que nous avons dit et nous disons ce que nous ferons. Nous devons être fiers d'avoir créé un service public dont nos différents partenaires ne cessent de vanter les mérites. L'opposition de quelques chefs d'entreprises irréductibles à un réseau de transports en commun dans un territoire périurbain soumis à de fortes contraintes socio-démographiques est un combat d'arrière-garde qui ne tient pas compte des réalités vécues par nos

habitants. Par ailleurs, en matière de travaux de voirie, les projets sur le Chemin du Pilon et sur la voirie interne du Forum des Sports seront concrétisés en 2014, notamment avec le premier parking de covoiturage sur le territoire ! D'une manière générale, réduire l'usage de la voiture individuelle dans les déplacements au cœur de nos territoires est un travail certes de longue haleine mais véritablement nécessaire, tant d'un point de vue environnemental qu'économique.

➤ *Politique de la ville, social et logement*

Nous y sommes venus plus fortement durant ce mandat et nous devons nous en féliciter ; soutien aux Ehpad locaux, soutien à la prise en charge de l'Alzheimer, soutien à la création de logements accessibles sur le territoire, coordination des acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance : tout cela sera prolongé et renforcé.

Dès 2014, il nous faudra également ouvrir, et je l'espère enfin clore, deux dossiers particulièrement épineux. L'aire de grands passages pour laquelle on sait qu'il nous faut trouver une solution pérenne, tant ce sujet empoisonne la vie de nos administrés et hypothèque le développement de projets d'envergure sur le territoire par les surfaces mobilisées ; second dossier : la fourrière intercommunale, pour laquelle, je l'espère, grâce à la réflexion initiée par le CISPD, nous pourrions rapidement lancer une consultation.

Enfin, le CISPD sera l'organe de concertation idoine pour impulser une réflexion sur l'opportunité d'un centre mutualisé de vidéo-protection à l'échelle communautaire, qui permettrait une plus grande réactivité d'intervention pour nos forces de l'ordre tout en donnant l'exemple d'une meilleure gestion des dépenses par une mutualisation intelligente.

➤ *Sports, culture, tourisme et patrimoine*

Les travaux de la halle couverte de pétanque, au Forum des sports, démarreront en 2014. De même, nous espérons mener à bien les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une piste de BMX à Thil, qui remplacera à terme l'actuel terrain utilisé à Beynost soumis désormais à de trop fortes

contraintes pour permettre au club local de développer normalement ses activités, notamment en direction des jeunes.

Sur le volet culturel, je veux rappeler que la mise en route de la réforme des rythmes scolaires apportera une contrainte sérieuse au fonctionnement de l'Académie de Musique et de Danse en septembre 2014. Si des solutions provisoires de type algeco peuvent être envisagées de manière transitoire, il convient dans le même temps d'étudier dès 2014 les possibilités d'un agrandissement pour une mise en travaux rapide en 2015.

➤ *Stratégie territoriale, finances et mutualisation*

Concernant les finances, j'insiste à nouveau sur la qualité de la gestion depuis 6 ans. Notre assemblée a eu constamment le souci de l'utilisation de l'argent public et l'a toujours employé équitablement et dans l'intérêt du plus grand nombre. Aussi, au regard de nos marges de manœuvre financières actuelles, je vous propose de ne pas modifier en 2014 les taux d'impositions communautaires.

Pour l'après mars 2014, les élus décideront évidemment des évolutions statutaires nécessaires. Ma responsabilité est néanmoins de vous indiquer en quelques mots ce que je crois utile et nécessaire pour le territoire.

Ouvrir rapidement avec les communes le grand chantier de rénovation du pacte de territoire (solidarité financière, évolution des compétences, transferts de charges et programme de mutualisation renforcée) ; ce pacte de territoire devra être le véritable canevas de l'action intercommunale au cours des 18 premiers mois du prochain mandat. L'enjeu n'est pas tant de préempter les compétences communales - ce qui aboutirait inévitablement à un conflit stérile et à un statu quo insoutenable - que de mettre fin aux redondances dans le bloc local et obéir à une logique de spécialisation qui seule donnera du sens à l'action publique et de la lisibilité pour les citoyens. Ainsi, 4 axes prioritaires me semblent dès à présent très clairement identifiés :

- le transfert des zones d'activités et des zones industrielles
- la préparation du futur contrat Colibri
- la coopération renforcée avec la 3CM
- le schéma de mutualisation communautaire

Á mes yeux, ces 4 dossiers seront véritablement les marqueurs de notre volonté commune de garantir, à terme, l'identité de la Côtère.

Je vous remercie de votre attention et vous donne la parole pour le débat.

Pascal PROTIERE